

Recours à la pratique du deuil

Melchior Mukuri



Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition électronique

URL : <http://>

etudesafriaines.revues.org/4680

DOI : 10.4000/etudesafriaines.4680

ISSN : 1777-5353

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2004

Pagination : 425-428

ISBN : 978-2-7132-1823-1

ISSN : 0008-0055

Référence électronique

Melchior Mukuri, « Recours à la pratique du deuil », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 173-174 | 2004, mis en ligne le 08 mars 2007, consulté le 25 janvier 2017. URL : <http://etudesafriaines.revues.org/4680> ; DOI : 10.4000/etudesafriaines.4680

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Cahiers d'Études africaines

Melchior Mukuri

Recours à la pratique du deuil

Le Burundi, peuplé des ethnies hutu, tutsi et twa habitant pour l'essentiel sur les collines, parlant la même langue et ayant la même culture, connaît depuis 1965 des cycles de violence à caractère ethnique atteignant parfois des dimensions génocidaires. Ces crimes sont commis par des Hutu sur des Tutsi et par des Tutsi sur des Hutu. Cette situation dramatique n'est pas une fatalité sociale ; elle est fomentée par des élites intégristes issues de ces deux ethnies, et la responsabilité des paysans dans ces drames, qui ne sont ni séculaires ni naturels, n'est pas à exclure. Cette situation ne peut perdurer car elle ne profite à personne ; les violences cycliques emportent de nombreuses vies et entraînent des conséquences fâcheuses pour le développement du pays. Elles ont provoqué des sentiments de frustration, de solitude et ont engendré des attitudes de ressentiment. Il faudrait en finir avec cette violence, gérer le passé de manière consciente et responsable, organiser une nouvelle façon de vivre ensemble. La mémoire, le deuil peuvent y contribuer utilement.

Dans la culture burundaise, la mort a toujours donné lieu à des rituels dont certains ont une fonction sociale importante pour la famille qui a perdu un de ses membres ainsi que pour la communauté. L'exemple le plus explicite est le deuil. Pendant ces périodes de dures épreuves, on assiste à une inversion des activités et des us et coutumes : interdiction de cultiver, de manger du sel, etc. Des gestes de solidarité se manifestent. Les participants au deuil ne sont pas que des proches de la personne défunte, tous les voisins se sentent dans l'obligation d'y prendre part sous peine d'être la risée de tous ou d'être considérés comme des gens associables. Le rituel permet à la famille endeuillée d'être consolée, de retrouver le courage, de constater qu'elle est soutenue. En témoignage de convivialité, les gens apportent des boissons qu'ils consomment lors du deuil. Une personne passe ses nuits avec la famille endeuillée pour l'encadrer, et ne rentrera chez elle qu'au moment de la première levée partielle du deuil (*gutanga amasuka* : donner les houes) qui autorise le retour aux activités habituelles.

Lors de la levée définitive du deuil, on assiste également à des témoignages de solidarité envers la famille endeuillée. En effet, lors des allocutions de circonstance on insiste sur le soutien et l'encadrement dont elle bénéficie ; on invite les gens présents à en cultiver l'esprit. La levée du

deuil est une occasion de régler les dettes que la personne défunte a contractées envers les tiers ainsi que les dettes à son égard. Le deuil présente donc un aspect libérateur, notamment au moment de la levée définitive, alors que le mort passe dans un autre univers. Désormais éloigné des vivants, il est néanmoins censé intervenir dans la vie des membres de sa famille.

Pour toutes ces morts, il y a un deuil organisé dans un cadre limité. Peut-on, dans la situation actuelle, recourir à cette procédure à l'échelle « nationale » ? Nous y répondrons de façon affirmative, mais il faut des préliminaires. Il faut d'abord apaiser les esprits en arrêtant les hostilités. Une préparation mentale pour restaurer la confiance entre Hutu et Tutsi est une étape à envisager pour résoudre la crise. Pour ce faire, on peut penser à organiser, entre les Burundais, des débats sur les grandes questions divergentes qui sont des éléments détonateurs des crises qu'a connues le pays (notons ici que de telles rencontres ont déjà eu lieu). Un débat a été organisé, en 1989, sur la question d'unité nationale après les événements de Ntega et Marangara survenus le 15 août 1988. Une commission, composée de 24 personnes, désignée par le chef de l'État a élaboré un rapport qui a été diffusé lors de colloques tenus dans les chefs-lieux des provinces et lors de réunions du parti UPRONA (Union pour le progrès national). Diverses questions qui suscitaient des divergences entre Burundais ont été débattues : sécurité, gouvernance. Ces débats n'ont connu qu'un succès modéré car une certaine partie de la population n'y a pas adhéré ou n'y a pas cru. Le venin de la haine a fait son apparition quatre ans après.

En 1997, un autre débat national s'est ouvert sur le processus de paix au Burundi. Son objectif était de « rassembler les Burundais pour qu'ils définissent ensemble ce que doit être le processus de paix, ses étapes, ses acteurs, les questions à débattre, les démarches appropriées, les conditions à réunir, autant d'éléments nécessaires à clarifier, pour la sauvegarde et la pérennisation des résultats du dialogue ». Il s'est tenu, en 1997, au Grand Séminaire de Burasira, puis, en 1998, au Grand Séminaire Jean-Paul II et, plus tard, à Bujumbura. Il a permis de mettre au grand jour les griefs que les Hutu nourrissaient envers les Tutsi et vice-versa. Ces rencontres ont permis aux gens de réfléchir, ensemble, aux solutions de leurs problèmes dont les origines étaient identifiées par les intéressés eux-mêmes.

Cette démarche pragmatique a été malheureusement abandonnée au profit des négociations tenues dans des capitales étrangères, alors qu'elle permettait à « la société burundaise », et non aux seuls politiciens, de faire un constat de sa crise et d'y trouver une application appropriée et convenue.

Si leurs mémoires étaient partagées, voire réconciliées, les Burundais pourraient songer à organiser un deuil ensemble, sur les collines de résidence. Ce rituel serait une occasion de se consoler mutuellement et de restaurer le lien social, c'est-à-dire que le deuil serait fait par tous ceux qui ont perdu les leurs. Cette action serait d'autant plus acceptable que l'occupation de l'espace ne tient pas compte de la catégorie sociale. En 1995-1996,

dans certaines communes des provinces de Muyinga et Kirundo, des gens ont pu régler eux-mêmes leurs contentieux de vol de bétail en organisant des rencontres entre les victimes et les voleurs et en restituant, après négociation, l'équivalent de la perte subie au cours de la crise. Cette expérience montre que les individus peuvent assumer la responsabilité de leurs actes après avoir participé à des témoignages publics sur le vécu d'une crise.

Dans la recherche de solutions à un problème, il convient d'admettre que l'autre a des points de vue différents et que c'est dans la confrontation des idées que les dénouements se révéleront. Une acceptation mutuelle est nécessaire pour que les divergences ne se renforcent pas et que la réconciliation ne devienne qu'hypothétique, voire impossible.

Si nous mettons un accent particulier sur cette forme de dialogue, c'est que la tension burundaise se caractérise notamment par une crise de confiance. Aussi la « réalité » burundaise est différemment perçue et diffusée par les Burundais eux-mêmes. Ils doivent assumer, de façon responsable, toute leur histoire, avec ses hauts et ses bas, et comprendre réellement ce qui les divise. D'où la nécessité du dialogue interburundais sans aucune exclusion. Pour ce faire, il faudrait éviter d'exploiter la « mémoire exemplaire », de recourir à la « mémoire littérale qui soumet le présent au passé »⁷. Jacques Le Goff⁸ nous rappelle que « la mémoire ne cherche à sauver le passé que pour servir au présent et à l'avenir ».

Un choix minutieux des participants à de tels débats est une des conditions principales de leur réussite, et la collaboration de ceux qui ne songent qu'à protéger leurs intérêts personnels est à éviter. Les *bashingantahe* (hommes intègres) sont les mieux placés pour coopérer.

Cette démarche permettrait d'identifier les hommes qui se sont illustrés dans la pratique de la violence et dans l'exécution des crimes. De cette façon, il y aurait non seulement une purification de l'administration, mais aussi la mémoire serait purifiée.

Par ailleurs, aucune réconciliation ne peut se faire si la vérité est tue, si la victime ne connaît pas son bourreau et si ce dernier n'avoue pas. Dans ce cas, la victime peut pardonner au bourreau repentant ou exiger une punition. Cela éviterait une généralisation adoptée sciemment pour servir ses intérêts ou masquer les faits afin de les attribuer à un groupe ethnique et les responsabilités individuelles seraient alors publiques.

Si le peuple burundais veut se réconcilier, il peut recourir à l'expérience de la Commission « Vérité et réconciliation » en l'adaptant aux réalités burundaises. L'Accord pour la paix et la réconciliation, signée à Arusha le 28 août 2000, prévoit la création d'une Commission nationale pour la vérité et la réconciliation. Cette Commission est chargée de faire la lumière et d'établir la vérité sur les actes de violences graves commis de l'indépendance à la date de la signature de l'Accord de paix d'Arusha, de qualifier

7. T. TODOROV, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa-Poche, 1998.

8. J. LE GOFF, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988.

les crimes et d'établir des responsabilités et l'identité des coupables et des victimes, de proposer des mesures susceptibles de promouvoir la réconciliation et le pardon, de décider la restitution de leurs biens aux ayant-droit, de clarifier toute l'histoire du Burundi.

Les membres de la Commission, nommés par le gouvernement, émanent de la société civile, des partis politiques, des confessions religieuses. Les individus peuvent se porter candidats. La commission fera son travail sur une période de deux ans.

Cette initiative peut avoir des retombées programmatiques si elle est minutieusement mise en place. Ses membres doivent être reconnus des Burundais pour leur probité et leur honnêteté. La période prévue par l'accord d'Arusha est trop courte si on tient compte du travail qui doit être fait, et surtout de son importance pour la réconciliation des Burundais. Les querelles partisans lors de la constitution de cette commission doivent être évitées sinon sa mission sera hypothéquée.

La mise en place de la commission ne se ferait pas si l'opinion publique n'est pas bien informée, car son soutien est capital. Il ne faudrait pas que les travaux de la commission se déroulent dans un climat de méfiance. La tribalisation de la société burundaise devrait être évitée au profit de l'identité citoyenne.

Université du Burundi.

Commentaires

Mourning. Possibility or Impasse?⁹

At the panel on which the papers by Augustin Nsanze and Melchior Mukuri were presented¹⁰, three general observations emerged that are relevant to the present commentary. First, to be effective in promoting reconciliation in a society, mourning needs to be inclusive. A process that is not inclusive may provide an outlet for some groups in the society to come to terms with their past, but undermine prospects for reconciliation by marginalizing the

9. The author gratefully acknowledges the support of a research and writing grant from the John D. and Catherine T. MacArthur Foundation.

10. "Memory and Mourning for the Traumatic Past: New Present and a Shared Future in the Great Lakes Region?", panel at the Annual Meeting of the African Studies Association, Washington DC, 5-8 December 2002.